



Congé maternité suite à congé parental

Par **auratou**, le **08/12/2010** à **10:47**

Bonjour,

Je suis en congé parental depuis 2 ans pour mon 3^e enfant. Celui-ci se termine le 9 janvier. Ma reprise de travail est fixée au 10 janvier. Je suis actuellement enceinte de mon 4^e enfant et mon congé maternité doit débiter le 8 février. Mon congé pathologique le 25 janvier. Ce qui fait que je devrais travailler du 10 au 24 janvier. Je vais effectivement arrêter mon congé parental et signer un nouveau contrat de travail pour pouvoir prétendre au congé maternité ainsi qu'aux IJ.

Ma question est la suivante: si à partir du 10 janvier, date théorique de ma reprise, je suis en arrêt maladie (7 mois de grossesse) jusqu'aux congés patho, pourrais-je quand-même prétendre aux IJ?

Le fait d'être en arrêt maladie vaut reprise de travail et ainsi droit aux indemnités journalières de maternité?

Merci pour vos réponses.